

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Dégraissant Fontaine Standard Version 3.1

Date de révision 24.07.2017

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Référence : : CO 1018

Nom commercial : DEGRAISSANT FONTAINES DE NETTOYAGE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du mélange : Dégraissant pour pièces mécaniques

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société CLAS Equipements

83 Chemin de la Crouza

73800 Chignin

FRANCE

Tel: +33 (0)479726222 Fax: +33 (0)479725286 Mail: contact@clas.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Accès aux centres anti-poisons serveur ORFILA de l'INRS

Disponible 7j/7 et 24h/24

Informations limitées aux intoxications



SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008					
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger		
Liquides inflammables	Catégorie 3		H226		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3		H336		
Danger par aspiration	Catégorie 1		H304		

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE				
Symbole de danger / Catégorie de danger Phrases de risque				
	R10			
Nocif (Xn)	R65			
	R66			
	R67			

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets néfastes les plus importants

Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.

Dangers physico- : chimiques

Se référer à la section 9 pour les informations

physicochimiques.

Effets potentiels sur : l'environnement

Se référer à la section 12 pour les informations relatives à

l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008



Symboles de danger



H336





Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

Prévention : P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des

étincelles/des flammes nues/des surfaces

chaudes. - Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/ des

vêtements de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

Intervention : P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler

immédiatement un CENTRE ANTIPOISON

ou un médecin.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA

PEAU (ou les cheveux): enlever

immédiatement les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau/ se doucher.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la

victime à l'extérieur et la maintenir au repos

dans une position où elle peut

confortablement respirer.

P331 NE PAS faire vomir.

Stockage : P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir

au frais.

Etiquetage supplémentaire:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

• Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, < 2 % aromatiques

2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances



		Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)		
Composants dangereux	Concentration [%]	Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger	Classification (67/548/CEE)
Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalk	canes, cycliques,	< 2 % aromatiques		
NoCE : 919-857-5 Enregistrem : 01-2119463258-33-xxxx ent	80- 95	Flam. Liq.3 STOT SE3 Asp. Tox.1	H226 H336 H304	R10 R65 R66 R67
solvant industriel Melange	5-20	Flam. Liq.3 STOT SE3 Asp. Tox.1	H226 H315 H304 H317 H410	R10 R38 R43 R51/53 R65

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre. Coucher la personne concernée

> et la maintenir au chaud. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Si les troubles se prolongent, consulter un

médecin.

peau

En cas de contact avec la : Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver

avec de l'eau et du savon. Si les troubles se prolongent,

consulter un médecin.

En cas de contact avec

les yeux

: Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous

les paupières. Si les troubles se prolongent, consulter un

médecin.

En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir. Appeler un médecin. Ne jamais rien faire

avaler à une personne inconsciente. Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les

effets pour la santé et les symptômes.

Effets : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les

effets pour la santé et les symptômes.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires



Traitement : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Movens d'extinction

appropriés

_

: Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool,

de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre

l'incendie

Inflammable. Le chauffage peut produire la vapeur

combustible qui peut former le mélange explosif avec de l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre

sur le sol.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement de protection : spécial pour le personnel préposé à la lutte contre

le feu

Information supplémentaire

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se

trouvant à proximité de la source d'incendie.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Équipement de protection individuel, voir section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

: Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. En cas de grand débordement contact

l'autorité locale.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de

nettoyage

: Arrêter la fuite si elle peut être faite sans danger. Enlever toute source d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir

chapitre 13).

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.

Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.

Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.



SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir la bonne ventilation. La ventilation mécanique peut être

nécessaire.

Mesures d'hygiène : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Ne pas manger,

fumer ou boire dans la zone de travail. Conserver à l'écart des

aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

aires de stockage et les

conteneurs

Exigences concernant les : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec. frais et bien ventilé. Matériaux adéquats pour les conteneurs: acier du carbone; Acier inoxydable; Matériaux non adaptés pour les

conteneurs: Caoutchouc naturel; caoutchouc butyle;

polystyrène

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Risque d'explosion de conteneurs fermés en cas d'échauffement intense. Conserver à l'écart de toute flamme ou source

d'étincelles - Ne pas fumer.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une

vision globale des usages identifiés.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites Information

(supplémentaire) d'exposition professionnelle.

Hydrocarbures, C9-C11, n-Composant:

alkanes, isoalkanes, cycliques, < 2 %

aromatiques

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DNEL

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec : 300 mg/kg p.c. /jour

la peau



DNEL

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 1500 mg/m3

DNEL

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact : 300 mg/kg

avec la peau

DNEL

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, :

Inhalation

DNEL

Consommateurs, Effets systémiques à long terme,

Ingestion

300 mg/kg p.c. /jour

900 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce :

non applicable

Eau de mer :

non applicable

Libérations intermittentes :

non applicable

STP :

non applicable

Sédiment :

non applicable

Sol

non applicable

Empoisonnement secondaire :

non applicable

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate.

Utiliser une ventilation adéquate et/ou des mesures techniques pour les opérations à haute température pour éviter l'exposition aux vapeurs.

L'exposition peut être réduite par l'utilisation de mesures techniques et de méthodes de travail appropriées.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Conseils : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire

approprié.



Type de Filtre recommandé:A

Protection des mains

Conseils : Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition

des premières traces d'usure.

Pour choisir la protection chimique approprieé aimer:

Caoutchouc nitrile

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps

Conseils : Porter un vêtement de protection approprié.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau

ou le sol.

En cas de grand débordement contact l'autorité locale.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme : liquide

Couleur : incolore jaune

Odeur : type hydrocarbure

Seuil olfactif : donnée non disponible

pH : non applicable

point d'écoulement : < -20 °C

Point/intervalle d'ébullition : 130 - 210 °C

Point d'éclair : > 36 °C Taux d'évaporation : 0,14

(Acétate de butyle = 1)

Inflammabilité (solide, gaz) : Inflammable.

Limite d'explosivité, supérieure : env. 7 %(V)

Limite d'explosivité, inférieure : env. 0,6 %(V)

Pression de vapeur : 30 hPa (20 °C)



Densité de vapeur relative : > 1

(Air = 1.0)

Densité : 0,740 - 0,850 g/cm3 (15 °C)

0,74 - 0,85 g/cm3 (env. 15 °C)

Hydrosolubilité : négligeable

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: donnée non disponible

Température d'auto-inflammabilité : > 200 °C

Décomposition thermique : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : donnée non disponible

Viscosité, cinématique : 0,8 mm2/s (20 °C)

Explosibilité : Le produit n'est pas explosif

Propriétés comburantes : Non comburant

9.2. Autres informations

Poids moléculaire : 146 g/mol

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Conseils : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Décomposition thermique : donnée non disponible

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts



10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de : En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux

décomposition dangereux peuvent se former, comme: Oxydes de carbone

SECTION 11: Informations toxicologiques

Mutagénicité

	Toxicité aiguë			
Oral(e)				
	L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées., Après l'ingestion ou le vomissement de petites quantités peut apparaître une toux et la difficulté possible de respirer. La pneumonie chimique peut se produire au cours du jour.			
	Inhalation			
	Les vapeurs peuvent provoquer une irritation, maux de tête, vertige et peuvent donner des effets narcotiques et ou d'autres lésions du système nerveux central.			
	Dermale			
	Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans la FDS.			
	Irritation			
	Peau			
Résultat	: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.			
	Yeux			
Résultat	: L'éclaboussure dans les yeux peut causer le malaise.			
	Effets CMR			
	Propriétés CMR			
Cancérogénicité	: Ne contient pas de composé listé comme cancérigène			

10/15

: Ne contient pas de composé listé comme mutagène



Tératogénicité On ne le considère pas comme tératogène.

Toxicité pour la reproduction

Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la

reproduction

Toxicité pour un organe cible spécifique

Exposition unique

: Peut provoquer somnolence ou vertiges. remarque

Exposition répétée

: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique remarque

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Autres propriétés toxiques

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

Information supplémentaire

Expérience de l'exposition humaine Contient des solvants organiques.

Une exposition chronique provoque des dommages au cerveau et

au système nerveux central.

Composant: Hydrocarbures, C9-C11, nalkanes, isoalkanes, cycliques, < 2 %

aromatiques

Toxicité aiguë

Oral(e)

DL50 oral > 5000 mg/kg (rat)

Inhalation

: > 5 mg/l (rat; 4 h; poussières/brouillard) CL50

Dermale

DL50 dermal : > 5000 mg/kg (lapin)

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité



Composant: Hydrocarbures, C9-C11, n-

alkanes, isoalkanes, cycliques, < 2 %

aromatiques

Toxicité aiguë

Poisson

LL50 : > 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel); 96 h)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

EL0 : 1000 mg/l (Daphnia magna; 48 h)

algue

EL50 : > 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes))

NOELR : 100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes))

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant: Hydrocarbures, C9-C11, n-

alkanes, isoalkanes, cycliques, < 2 %

aromatiques

Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Résultat : 80 % (Durée d'exposition: 28 jr)

Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Résultat : Pas d'information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité

Résultat : Le produit s'évapore facilement.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB



Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni

bioaccumulable ni toxique (PBT)., Cette substance n'est pas

considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit Éliminer la perte en conditions autorisées par les règlements.

Stocker la perte dans des récipients fournis à cette fin. Ne pas

vider dans les drains, les feuilles de l'eau ou la terre.

Emballages contaminés Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être

évacués de même manière que le produit.

Numéro européen

d'élimination des déchets

Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait

l'utilisateur permet cette attribution.

Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

3295

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR : HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.

(Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, < 2 % aromatiques)

RID : HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.

(Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, < 2 % aromatiques)

IMDG : HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.

(Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe : 3



(Étiquettes; Code de classification; Numéro 3; F1; 30; (D/E)

d'identification du danger; Code de

restriction en tunnels)

RID-Classe : 3

(Étiquettes; Code de classification; Numéro 3; F1; 30

d'identification du danger)

IMDG-Classe : 3

(Étiquettes; No EMS) 3; F-E, S-D

14.4. Groupe d'emballage

ADR : III RID : III IMDG : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Etiquetage selon 5.2.1.8 ADR : non Etiquetage selon 5.2.1.8 RID : non Etiquetage selon 5.2.1.6.3 IMDG : non Classification comme dangereux pour : non

l'environnement selon 2.9.3 IMDG.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classification de risque selon le VbF (Allemange)

Classe du feu 2b: Point d'inflammabilité 30 - < = °C 55

Réglementation relative aux installations classées

Stockage de liquides inflammables en réservoirs

manufacturés. 1432

Installations de mélange ou d'emploi de liquides inflammables.

1433

Installations de remplissage ou de distribution de liquides

inflammables. 1434

État actuel de notification

15.2. Évaluation de la sécurité chimique



Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3.

R10 Inflammable.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la

peau

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

H336 Peut provoguer somnolence ou vertiges.

Information supplémentaire

Les principales références bibliographiques et sources de données Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.

Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci. Les informations contenues dans cette fiche de données de

sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié

dans le texte du présent document.